FICHE DÉMARCHE 082 · FINANCEMENT ET SOUTIEN

Aide à l'enregistrement d'un **album**

L'aide à l'enregistrement d'un album soutient les artistes et les groupes qui préparent un disque : musiques traditionnelles, makossa, bikutsi, gospel, jazz, rap ou musiques actuelles. Elle contribue aux frais de studio, de location de matériel, de cachets des musiciens, de mixage et de mastering. Elle privilégie les œuvres originales et la valorisation du répertoire camerounais. Elle est attribuée sur écoute d'une maquette et examen du budget de production.

TARIF	DÉLAI DE TRAITEMENT	VALIDITÉ
Gratuit	L'examen d'une demande complète prend en moyenne quarante jours ouvrables. La programmation du comité d'écoute et la demande d'une nouvelle maquette peuvent rallonger ce délai de deux à trois semaines.	Aide valable pour l'album présenté, à réaliser dans un délai de 12 mois

Qui peut faire cette demande

Les artistes interprètes, groupes, compositeurs et producteurs musicaux établis au Cameroun, justifiant d'au moins deux ans d'activité scénique ou discographique. Les groupes amateurs sont acceptés s'ils présentent une structure de gestion et des prestations déjà réalisées. Les auteurs-compositeurs sans groupe constitué peuvent candidater seuls.

Conditions

- Proposer un répertoire d'au moins huit titres, dont la majorité est originale, avec la liste des auteurs et compositeurs.

- Joindre une maquette audio d'au moins trois titres, de qualité suffisante pour apprécier la direction artistique.
- Disposer d'un studio ou d'un ingénieur du son identifié, avec devis précisant les journées d'enregistrement, de mixage et de mastering.
- S'engager à déclarer les œuvres auprès de l'organisme de gestion des droits et à mentionner le soutien du ministère sur la pochette.

Pièces à fournir

- ☐ Formulaire de demande d'aide à l'enregistrement rempli et signé
- ☐ Maquette audio d'au moins trois titres, au format mp3 ou wav
- ☐ Liste des titres de l'album avec auteurs, compositeurs, durées et langues
- ☐ Note artistique présentant le projet, le style, les musiciens invités et les intentions
- ☐ Devis du studio ou de l'ingénieur du son, détaillant enregistrement, mixage et mastering
- ☐ Budget prévisionnel et plan de financement avec l'apport propre de l'artiste
- ☐ Biographie, références de concerts ou de disques et liens vers les productions antérieures
- ☐ Pièce d'identité, statuts du groupe ou de la société et relevé d'identité bancaire

Les étapes

N°	ÉTAPE	DÉTAIL
1	**Dépôt de la candidature**	Vous renseignez le projet d'album, téléversez la maquette et les devis, et indiquez la date prévue d'entrée en studio.
2	**Écoute et examen**	Un comité d'écoute composé de musiciens et de producteurs évalue la maquette, l'originalité du répertoire et la cohérence artistique.
3	**Analyse du budget**	Le Service des subventions vérifie le devis, la part d'autofinancement et le réalisme du calendrier d'enregistrement.
4	**Convention d'aide**	L'aide accordée est précisée dans une convention : montant, échéances, obligations de déclaration des œuvres et de mention du soutien.

5	**Remise de l'enregistrement**	Vous remettez le master final et la pochette. Le solde est versé après contrôle des factures et du respect du plan prévu.

Cas particuliers

Album de musique traditionnelle. Le projet peut comprendre la collecte et la notation des chants avec l'accord des détenteurs. Une autorisation écrite de la communauté est jointe, ainsi que la liste des musiciens et leurs rôles.

Premier album d'un artiste. L'artiste présente une expérience de scène par des affiches, enregistrements de concerts ou témoignages d'organisateurs. Un accompagnement par un producteur confirmé est apprécié.

Enregistrement en public. Pour un album live, la demande indique le lieu du concert, le matériel de captation et le plan de mixage. L'autorisation du lieu et des artistes invités est à fournir.

Questions fréquentes

L'aide finance-t-elle aussi la distribution du disque ?

Pas dans cette démarche. L'aide porte sur l'enregistrement et la finalisation de l'album. La diffusion et la promotion peuvent faire l'objet d'une autre demande de soutien.

Puis-je enregistrer dans un studio hors du Cameroun ?

Seulement pour des raisons artistiques justifiées, par exemple un instrument ou un ingénieur introuvable sur place. Le budget est alors examiné de façon plus stricte par le comité.

Les droits sur les titres changent-ils de mains ?

Non. Vous restez titulaire de vos droits d'auteur et de producteur. Il vous est seulement demandé de déclarer les œuvres auprès de l'organisme de gestion, conformément à la loi de 2000.

Peut-on changer les titres après la décision ?

Une modification mineure est possible si vous prévenez le service avant l'enregistrement. Un changement profond de répertoire ou de style impose une nouvelle écoute de la commission.

> **CONSEIL**
>
> Choisissez pour la maquette vos trois titres les plus aboutis et soignez leur prise de son : c'est la seule pièce que le comité écoute avant de décider.

Modèles de documents utiles

- Contrat de licence d’exploitation
- Déclaration de droits d’auteur
- Contrat d’engagement artistique
- Contrat de production

DÉPOSER CETTE DEMANDE

En ligne : minac.gov.cm/guichet/demarche/aide-a-lenregistrement-dun-album — ou au Guichet unique, Quartier du Lac – Zone ministérielle, B.P. 1053 Yaoundé, Région du Centre, Cameroun.